

cause de leur activité syndicale et, sous un prétexte quelconque, jetés en prison. Il y a eu ensuite l'incident regrettable de l'espionnage, question que d'honorables préopinants ont étudiée à fond. Je ne m'étendrai pas davantage sur ces questions. J'ai simplement voulu en faire mention avant d'aborder un autre point, mais je devrai sans doute différer mes remarques jusqu'à la prochaine séance. Pour l'instant, je me contenterai de dire que nous devons songer aux dangers manifestes et graves qui menacent notre liberté. Il est cependant d'autres menaces moins apparentes qui, à mon avis, n'en sont que plus sinistres. Nous ne nous y arrêtons pas assez quand nous discutons les libertés civiles. Tels sont les points que je désire traiter, mais comme il sera bientôt onze heures, vous voudrez bien me permettre, monsieur l'Orateur, de proposer l'ajournement du débat.

(Sur la motion de M. Knowles, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

Le lundi 19 mai 1947

La séance est ouverte à trois heures.

COMITÉ DU RÈGLEMENT

ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata) propose:

Que le deuxième rapport du comité permanent du Règlement, présenté le 14 mai dernier, soit maintenant adopté.

—Croyez-le ou non, monsieur l'Orateur, je ne demande aucune faveur personnelle. Comme toujours, je représente les vues de mes électeurs qui ont été si bons pour moi et qui ne veulent pas qu'on substitue aux leurs les désirs et les recommandations de gens de l'extérieur. Au début de l'année, certaines gens, à Trois-Pistoles, ont cru qu'il serait bon de faire une nouvelle circonscription d'une partie de celle de Témiscouata et d'une partie de celle de Rimouski. La population globale de Témiscouata et de Rimouski n'est que d'environ 100,000 âmes et ne justifie pas, par conséquent, la création d'une troisième circonscription. Si mes électeurs en avaient décidé autrement, j'aurais respecté leurs désirs, car je me garde bien de m'opposer à la volonté expresse de la population. Toutefois, ainsi que l'indiquent leurs pétitions, ils ont opté

pour rester dans la circonscription de Témiscouata et je soutiens par conséquent que la requête ou pétition soumise par des gens de l'extérieur ne devrait pas peser bien fort devant le comité du remaniement de la carte électorale.

Mes commettants ne reprochent rien à ce comité; ils sont satisfaits de la tâche accomplie sous la direction de mon estimé collègue, l'honorable député d'Outremont (M. Rinfret). Je tiens à féliciter tout particulièrement celui-ci du travail ardu et appliqué qu'il s'est imposé en vue de rendre justice à chacun.

Je n'ai pas l'intention d'engager le débat sur le rapport du comité du remaniement de la carte électorale, en ce qui concerne les autres circonscriptions. Je ne parle ici pour le moment que du comité du Règlement, auquel on a soumis les pétitions que j'ai déposées. Après que ces pétitions eurent été déposées, le greffier du comité les examina et déclara qu'elles n'étaient pas rédigées de la façon appropriée et qu'on ne pouvait donc pas les accepter. C'est alors que j'ai déclaré que certaines formalités étaient désuètes; je remercie l'honorable député de Peel (M. Graydon) de m'avoir appuyé à cette occasion. Comme d'habitude, il s'est exprimé en grand parlementaire et mes électeurs, au nom de qui je parle aujourd'hui, ont pris son geste. Je lui transmets leurs remerciements. Je ne puis vous remercier, monsieur l'Orateur, ni M. Beauchesne, mais je puis vous dire que mes électeurs vous sont profondément reconnaissants de l'esprit de justice dont vous avez fait preuve en cette occasion. Lorsque la question fut soumise au comité, un autre de mes collègues, l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) a formulé des remarques appropriées et a exprimé des vues analogues à celles qu'avait exposées à la Chambre l'honorable député de Peel. Je tiens à lui communiquer, à lui aussi, les remerciements de mes électeurs.

Je ne veux pas trop retarder les délibérations de la Chambre et, si on me le permet, je consignerai au compte rendu, afin d'épargner du temps, d'excellents articles que j'ai recueillis dans divers journaux, soit dans le *Montréal-Matin* du 5 mai, dans le *Journal* d'Ottawa du 6 mai, dans le *Daily Star* de Toronto du 9 mai et dans le *Journal* d'Ottawa du 14 mai.

M. l'ORATEUR: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'honorable député consigne au compte rendu ces articles de journaux?

Des VOIX: Oui.

M. POULIOT: Merci.